

NOTICE du dossier BC

➤ **Le volet A complet avec votre signature en A04**

Attention : Préciser en **A03** si le BC est sur le temps de travail ou hors temps de travail

- Votre **ancienneté** dans la fonction publique hospitalière doit **obligatoirement** être indiquée en **A02**

➤ **Le volet B rempli par l'organisme prestataire avec cachet et signature en B03**

- **Votre organisme de formation doit être certifié QUALIOPH (B01)**

- Il est important d'établir un calendrier prévisionnel afin d'instruire la demande

- Un entretien de pré bilan dans lequel l'OF s'engage à réaliser une prestation conforme aux dispositions légales et réglementaires

➤ **Le volet C est à remplir uniquement si le bilan se déroule sur le temps de travail**

- **Toutes modification du calendrier dans la limite de la durée prévue doit être portée à la connaissance de l'employeur directement par le bénéficiaire du Bilan compétences**

A JOINDRE AU DOSSIER :

- ✓ La photocopie de votre **dernier bulletin de salaire**
- ✓ **L'attestation d'ancienneté**, justifiant les 2 ans de service effectifs, consécutifs ou non en qualité d'agent titulaire ou non titulaire de la fonction publique hospitalière

Calendrier des comités territoriaux en 2026

VOTRE FORMATION DEBUTE EN	PÉRIODE D'ENVOI DES DOSSIERS (*)	Dates limites de dépôt des demandes	Dates de réunion	REPONSE ECRITE A PARTIR DU
Avril, mai, juin 2026	Du 4 décembre 2025 au 26 janvier 2026	Lundi 26 janvier 2026	Jeudi 26 février 2026	15 mars 2026
Juillet, aout, septembre 2026	Du 28 janvier 2026 au 23 mars 2026	Lundi 23 mars 2026	Jeudi 23 avril 2026	8 mai 2026
Octobre, novembre 2026	Du 11 avril 2026 au 18 mai 2026	Lundi 18 mai 2026	Jeudi 18 juin 2026	4 juillet 2026
Décembre 2026	27 mai 2026 au 8 septembre 2026	Mardi 8 septembre 2026	Jeudi 8 octobre 2026	27 octobre 2026
Janvier, février, mars 2027	Du 10 septembre 2026 au 3 novembre 2026	Mardi 3 novembre 2026	Jeudi 3 décembre 2026	20 décembre 2026

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS pour l'instruction du dossier de demande de financement :

- les 3 volets dûment signés
- la copie du dernier bulletin de salaire
- le certificat Qualiopi de l'organisme (si certifié Qualiopi)
- attestation d'ancienneté, justifiant les 2 ans de service effectifs, consécutifs ou non en qualité d'agent titulaire ou non titulaire de la fonction publique hospitalière